

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 03 AVRIL 2014

Ouverture de séance : 20H.00

Présents : TOUS LES CONSEILLERS EN EXERCICE SAUF : Madame PRIN Corinne qui a donné procuration à Madame BREBANT Laurence.

Secrétaire : Monsieur Johan FLAGEOLET

Le compte-rendu de la séance du conseil municipal en date du 29 mars 2014 est approuvé à l'unanimité.

Elections des délégués : commissions communales et extérieures

Le maire informe l'ensemble du conseil qu'il est nécessaire de procéder à l'élection des délégués qui siégeront dans les différentes commissions communales et extérieures.

Chacune de ces commissions est dotée d'un rapporteur, le maire siège en tant que président dans chaque commission.

Il est procédé à la désignation de tous les membres qui siégeront au sein desdites commissions .Il est rappelé que les commissions extérieures sont les suivantes :

Syndicat de L'Auxon ; Syndicat des Eaux du Pays Losnais ; SICECO ; Commission de programmation pédagogique au sein de la Communauté de Communes ; Commission des Impôts Indirects à la Communauté de Communes Rives de Saône ; Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à la Communauté de Communes.

Délégation de fonctions du maire aux adjoints.

Pour permettre aux quatre adjoints d'exercer pleinement leurs fonctions, le maire décide de leurs déléguer une partie de ses pouvoirs . Des arrêtés municipaux viendront définir plus amplement les délégations de pouvoirs transmises par le maire à chaque adjoint.

Les délégations de fonctions du maire sont permanentes et pour la durée du mandat

Indemnités des élus

Les représentants de la municipalité (maire + adjoints) peuvent prétendre à une indemnité de fonctions des élus qui est calculée selon un pourcentage et sur un indice de référence défini par les pouvoirs publics. Le maire rappelle que la municipalité précédente percevait la totalité de l'indemnité soit 100% de la somme allouée

Le maire propose que le taux de 100% soit maintenu pour la nouvelle municipalité . Il demande que ce taux fasse l'objet d'un vote à bulletin secret.

Après avoir procédé au dépouillement des bulletins trouvés dans l'urne (19 bulletins au total) , le vote fait apparaître les résultats suivants :

14 voix pour ; 1 bulletin nul ; 4 voix contre

Le vote entérine le taux de 100%, soit le montant maximum des indemnités de fonctions susceptible d'être perçu par les élus.

Droit de préemption

Après présentation de deux demandes et avoir expliqué au nouveau conseil, les aboutissements du droit de préemption, le maire demande au conseil de délibérer.

Il est décidé que la municipalité n'exercera pas son droit de préemption sur les biens référencés ci-dessous :

Parcelles AD 174 et 221 « Au Meix Lapostolle » 5 rue du Château – immeuble sur 11a 33ca

Parcelle AH 242 « Le Meix Laperche » : terrain de 46a 75ca

Questions Diverses

Festivités du 14 juillet

Le maire fait part de son entretien avec Monsieur TAINURIER , président du comité des Fêtes, concernant les festivités du 14 juillet.

Les conclusions de cet entretien sont qu'il serait souhaitable de faire évoluer et d'apporter des changements à l'organisation et au déroulement de cette journée.

Le maire propose que chaque membre du conseil réfléchisse et apporte des idées nouvelles quant à l'organisation et contenu de ces festivités.

Les plus aptes à être mises en œuvre seront retenues et feront l'objet d'une étude lors d'un prochain conseil.

Réunions maire et adjoints

Le maire fait part que les réunions hebdomadaires entre le maire et les adjoints se dérouleront le samedi matin de 9h30 à 10h30 en mairie. Le maire signale que les conseillers intéressés peuvent prendre part à ces réunions.

Location de la salle des fêtes aux associations

Le maire propose de revoir la tarification de la location de la salle des fêtes pour les associations. En effet, les recettes encaissées ne couvrent pas les dépenses engagées.

Le conseil municipal décide que seules les associations de la commune pourront bénéficier d'une location gratuite par an à l'exception du don du sang, la paroisse , le Télécán'thon et la

manifestation de la Sainte Barbe organisée par les pompiers de Losne, qui bénéficieront elles aussi d'une location gratuite

Anniversaire de la doyenne de la commune.

Le maire informe que Mme HUET a fêté ses 100 ans et que la commune se doit de souhaiter l'anniversaire à la doyenne de la commune.

Une réception en présence de Mme HUET, de sa famille et des élus de la commune est prévue le samedi 19 avril 2014 à 15h à la salle des fêtes de Losne

Séance levée à 22h45

Le Maire

L.LHUISSIER